

## Commission permanente

CONF/SC(2019)SYN 2

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Carnet de bord

Lundi 8 avril 2019

Présents : Anna Rurka, Anne Kraus, Anne Nègre, Christoph Spreng, Rares Craiut, Richard Pirolt, Katarzyna Sokolowska, Claude Vivier Le Got, Simon Matthijssen, Miguel Cabral de Pinho, Iamvi Totsi, Gerhard Ermischer, Luminita Petrescu, Salomon Levy, Cyril Ritchie, Annelise Oeschger

Secrétariat : Mary Ann Hennessey, Jane Crozier

Excusés : Karl Donert, Robert Bergougnan, Thierry Mathieu

1. **Ouverture de la réunion par Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING**
2. **Nomination du Rapporteur de la réunion** : Rares Craiut
3. **Ordre du jour pour adoption** : proposition de remplacer le point 16 (préparation de la session d'automne) par la discussion sur le nouveau Rapport du Secrétaire Général. Adoption de l'ordre du jour avec la modification proposée.
4. **Rapport de la réunion du 21 janvier ('7) – pour adoption**

Simon Matthijssen rappelle que sous le point 8 de l'ordre du jour, il a été décidé de proposer une formation transversale *au monitoring* pour les trois commissions pendant la session d'automne. La Commission des droits humains prendra les rênes de l'organisation de cette formation, à laquelle il est proposé d'inviter « Videre est Credere ». La contribution de la Conférence des OING aux activités de suivi du Conseil de l'Europe est d'autant plus importante au vu du nouveau Rapport du Secrétaire Général.

Miguel Cabral de Pinho rappelle l'orthographe de son nom de famille.

Le rapport tel que modifié est adopté.

5. **Démission de Julianne Lagadec, Vice-présidente de la Commission éducation et culture**

La Commission permanente remercie Julianne Lagadec pour son travail et prend note de sa lettre de démission. Claude Vivier Le Got et Karl Donert suggèrent que le/la candidate qui avait obtenu le plus de voix après ceux / celles élu(e)s lors de l'élection précédente au poste de Vice-président/e de la Commission éducation et culture soit copté/e au poste de la Vice-présidente démissionnaire pour la durée restante du mandat. Cette disposition n'est pas incluse dans le règlement de la Conférence des OING. La solution ne peut donc pas être appliquée.

Décision pour adoption : Ne pas tenir d'élections anticipées pour la durée restante du mandat de la Vice-président/e démissionnaire de la Commission éducation et culture.

Pour : 9

Contre : 1

Abstentions : 3

## 6. **Résolutions et Recommandations pour adoption en cours de session**

Anne Nègre et Bettina Hahne proposent de rédiger une résolution sur les droits des femmes, qui appellera notamment à la libération de l'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh.

La proposition est refusée car l'Iran n'est pas un État membre du Conseil de l'Europe ; ce pays sort donc de la zone d'influence de l'Organisation et du champ couvert par son mandat. La Conférence des OING ne peut engager le Conseil de l'Europe dans des actions qui vont au-delà du mandat de l'Organisation. Néanmoins, les OING peuvent agir individuellement.

Il est proposé de rédiger une brève déclaration à l'issue de la table ronde sur la Convention d'Istanbul prévue jeudi.

Les Recommandations sur la pauvreté et la précarité des étudiants en Europe et sur le droit à un logement décent pour tous ne sont pas structurées de la même manière. Simon Matthijssen suggère d'adopter le même format pour ces documents et de concevoir un modèle de référence pour la rédaction des recommandations à l'avenir.

La Commission permanente propose quelques changements.

Dans la Recommandation sur la pauvreté :

- sur la page 2, dans le premier paragraphe, il conviendrait d'ajouter « 17 octobre 2012 ».
- certains points semblent un peu hors-sujet, notamment le droit des étudiants à manifester ; en outre, la question de la prostitution n'apparaît que dans la partie « recommandation », sans mention préalable dans l'introduction.

Dans la Recommandation sur le logement :

- plutôt que d'inviter les États à «prendre toutes les mesures nécessaires », il conviendrait de définir un calendrier réaliste ;
- il faudrait souligner que le logement peut briser le cercle vicieux de la pauvreté ;
- l'expression « la majorité des ONG dotées du statut participatif » devrait être remplacée par « la Conférence ».

Anna Rurka rappelle que toutes les recommandations ou résolutions liées aux activités des commissions doivent être adoptées par la Commission permanente pendant sa réunion, avant d'être proposées pour adoption à la Conférence des OING pendant sa réunion plénière.

## **7. Traduction des documents de travail (Annelise Oeschger)**

Il est décidé :

- que chaque entité ou personne en charge d'activité traduira ses documents de travail avant de les transmettre au Secrétariat. Il existe des outils qui facilitent cette tâche, tels que DeepL Traducteur ou Google Traduction.
- Seuls les documents soumis à la Commission permanente ou à la Conférence pour adoption seront traduits par le Conseil de l'Europe.
- Toutes les entités et personnes traduisant des documents doivent veiller à ce que ces documents fassent l'objet d'un travail de relecture et d'édition.
- Il convient d'éviter les formulations sexistes.

## **8. Résultats de l'enquête sur la participation des ONG au Conseil de l'Europe - pour discussion**

Anna Rurka remercie tous les participants pour leur contribution.

Le questionnaire a été envoyé à toutes nos OING membres. L'un des éléments qui ressort le plus clairement des réponses est que nous devons faciliter la participation des ONG dotées du statut participatif aux activités des organes du Conseil de l'Europe.

Il n'y a pas (ou pas assez) d'interaction entre les OING et les organes de suivi. Il faudrait instaurer un minimum de coordination et d'échanges entre eux. Tel est le prochain point sur lequel nous devrions concentrer nos efforts.

Pour renforcer l'interaction, nous devrions envisager d'organiser un atelier ou une séance d'information.

Décision : une formation de renforcement des capacités axée sur les possibilités de contribution des OING aux activités des organes du Conseil de l'Europe et leurs interactions avec eux sera organisée pendant la session d'automne.

Rares Craiut et Anne Kraus dirigeront les travaux de préparation.

## **9. Conclusions de la Conférence de Varsovie sur le rôle et la position des ONG au Conseil de l'Europe (22 mars 2019) - pour discussion et décisions potentielles**

Il est rappelé que la dernière discussion du Conseil de l'Europe sur cette question avait eu lieu en 2015 et qu'elle n'avait débouché sur aucune décision. La Conférence de Varsovie a donc été l'occasion de relancer le sujet.

Les ambassadeurs de la Pologne et de la Finlande présenteront les conclusions de l'événement pendant la réunion plénière de la Conférence. Le Comité des Ministres prévoit d'adopter une décision spécifique au cours de sa Session d'Helsinki, prévue en mai 2019.

## **10. Appel à jeunes délégués : processus et résultats de la sélection, encadrement des jeunes délégués au cours de l'année (Rares Craiut, Anne Kraus)**

À la suite d'un appel à candidatures, nous avons procédé à une sélection, en étroite collaboration avec le Conseil consultatif sur la Jeunesse. six candidats ont ainsi été retenus ; ils participeront aux sessions 2019, émettront des observations et contribueront aux travaux

de la Conférence. L'objectif est d'inciter les membres à envoyer davantage de jeunes aux sessions.

Pour encourager la participation de jeunes aux travaux de la Conférence – une question considérée comme prioritaire dans le cadre de la dernière réforme du Conseil de l'Europe – nous aurions besoin d'une nouvelle source de financement. Nous pourrions également rechercher des moyens de rendre une telle participation obligatoire.

**11. Projet de recherche « Droits sociaux en action - Horizon 2020 » (Annelise Oeschger, Anna Rurka)**

La Conférence des OING est représentée par OING-Service dans la proposition de projet de recherche soumise. Si celle-ci est acceptée, les travaux commenceront en octobre ou en novembre. Ce projet définit un agenda biennal important en matière de droits sociaux. De nombreuses universités sont associées à cette très bonne proposition, qui, même si elle n'est pas retenue, représente un grand pas en avant.

**12. Projet concernant la tenue d'une conférence sur les droits sociaux (octobre, novembre 2019) – pour information**

La faisabilité de ce projet est encore à l'étude. Peter Verhaeghe a pris contact avec ECOSOC à Bruxelles. Ce dernier a proposé de fournir les salles de réunion, les services d'interprétation et le déjeuner. Peter Verhaeghe a aussi pris contact avec le Ministère des affaires étrangères de la Finlande. La France a fait part de sa volonté d'intervenir en qualité d'orateur mais de ne pas inscrire la conférence au programme de sa présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, ce dernier incluant déjà des ateliers sur les droits sociaux qui auront lieu en septembre, pendant la réunion du CDDH-SOC. Plusieurs discussions ont eu lieu entre Anna Rurka, Jean-Bernard Marie et des représentants de la France à ce sujet. La Conférence des OING sera invitée à contribuer à ces ateliers, en particulier sur la question des procédures de réclamations collectives.

**13. Évaluation à mi-parcours du Plan d'action de la Conférence des OING (Katarzyna Sokolowska, Robert Bergougnan)**

Il est rappelé que toutes les entités sont tenues de mettre le Plan d'action en œuvre. Le Bureau propose un outil pour une évaluation continue des activités pendant le mandat, qui remplacerait le système de rapport et permettrait d'évaluer nos travaux périodiquement.

Les rapports des commissions et des approches intégrées doivent être envoyés à temps. En cas d'impossibilité, une solution alternative doit être trouvée en interne et le Bureau doit en être informé et consulté. Il est rappelé que le processus de rédaction des écrits implique toute la Conférence et que de la qualité de ces écrits découlent l'effectivité et l'efficacité du travail fourni par chaque entité et personne en charge d'activité.

Les retards ou absence de rapports sont préjudiciables aux commissions dont les activités ne figurent pas dans le rapport annuel de la Conférence.

**14. Groupe de rédaction sur la mise à jour du Code de bonne pratique sur la participation civile au processus décisionnel (Gerhard Ermischer, Cyril Ritchie) ('20)**

Le groupe de rédaction, constitué de représentants de la Commission permanente (Gerhard Ermischer, Cyril Ritchie et Katarzyna Sokolowska) et du Congrès des Pouvoirs Locaux et

Régionaux, est coordonné par Gerhard Ermischer. Une fois mis à jour, le Code de bonne pratique devrait être approuvé par les deux instances en octobre.

Ce document est fort intéressant, mais il doit s'accompagner d'un ensemble d'outils pour faciliter sa mise en œuvre. Nous nous efforçons actuellement de définir de bonnes et mauvaises pratiques à cet égard. Nous recherchons également des exemples régionaux. Étant donné que le Code doit être adopté par les deux instances, il faut que le texte soit prêt avant les vacances d'été. Le résultat final de ce processus présentera non seulement un caractère normatif, mais il portera aussi sur la coopération.

Cyril Ritchie remercie Gerhard Ermischer d'avoir géré le processus, et Jane Crozier d'avoir suivi les versions successives du document.

**15. Groupe de rédaction chargé d'émettre des propositions relatives au Règlement ou d'autres dispositions statutaires de la Conférence des OING (Christoph Spreng, Gerhard Ermischer, Miguel Cabral, Jeremy McBride, Salomon Levy)**

La Commission permanente a reçu un rapport préliminaire du groupe de rédaction, qui propose de modifier la structure de la Conférence des OING et de passer de cinq à trois niveaux. Les travaux se déroulent selon un processus ouvert. Le règlement tenant compte de la nouvelle structure devrait être mis au point cette année.

**16. Rapport du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe « [Relever les défis à venir - Renforcer le Conseil de l'Europe](#) »**

Les membres de la Commission permanente lisent avec intérêt le nouveau rapport du Secrétaire Général. Ils constatent que la Conférence des OING n'y est pas citée en tant qu'organe de suivi. En revanche, son instance chargée du suivi des tendances relatives au droit en matière d'ONG, le Conseil d'experts, y est mentionnée.

Anna Rurka propose qu'en réponse à ce rapport, la Commission permanente prépare une brève résolution qui sera proposée à l'adoption la Conférence des OING lors de sa réunion plénière.

**17. Point d'information : l'intelligence artificielle et les préjugés sexistes (Anne Nègre)**

Point non traité

**18. Questions diverses ('3)**

**19. Date de la prochaine réunion**

La Commission permanente sera informée durant la semaine si les ressources budgétaires sont suffisantes pour se réunir à Strasbourg en juin.